



SOMMAIRE

Points 12, 34, 35, 36, 37, 39 et 84 de l'ordre du jour:
Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [suite]
Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (suite)
Développement économique des pays sous-développés (suite):

- a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;
- b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale;
- c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation;
- d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général;
- e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général;
- f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales

Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (suite)
Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (suite)
Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (suite)
Déclaration du Caire des pays en voie de développement (suite)
Discussion générale (suite) 149

Président: M. Bohdan LEWANDOWSKI
(Pologne).

POINTS 12, 34, 35, 36, 37, 39 ET 84
DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [A/5203] (suite)
Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (A/5194, E/3613, E/3613/Add.1, E/3613/Add.2 et 3, E/3658, E/3664, E/3674) [suite]
Développement économique des pays sous-développés (A/5220) [suite]:

- a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (A/5195);
- b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale (E/3654);
- c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation (E/3600/Rev.1, E/3656, E/3656/Add.1);
- d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général (E/3628, E/3629, E/3661, E/3668);
- e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général (E/3603);
- f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales (A/5196, E/3643)

Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (A/5221, A/C.2/214, A/C.2/L.645, A/C.2/L.648 et Corr.1 et Add.1, E/3631 et Add.1 à 4) [suite]

Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (A/5221, E/3447, E/3644, E/CN.13/43, E/CN.13/45) [suite]

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (A/4905, A/5060, A/5225, A/AC.97/5/Rev.2, E/3511, E/L.914, E/L.915, E/L.918, E/L.919, E/SR.1177 à E/SR.1179, E/SR.1181) [suite]

Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) [suite]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. M. PAREMSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que, parmi les importants problèmes dont est saisie la Commission, la Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162), l'industrialisation, la suppression des conséquences du colonialisme et la convocation d'une conférence internationale sur le commerce méritent une attention toute spéciale.

2. Comme le montre l'Etude sur l'économie mondiale, 1961 (E/3624/Rev.1) et comme l'a confirmé le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales dans sa déclaration devant la Commission (795^e séance), le taux de croissance des pays industriels occidentaux a baissé ou est resté à un niveau assez bas. La demande de produits primaires a encore diminué et la conjoncture n'est guère encourageante dans les pays sous-développés.

3. Dans les pays socialistes, au contraire, le développement industriel en 1961 confirme la supériorité du système de l'économie planifiée. La production

industrielle des pays socialistes a été plus de sept fois plus importante qu'avant guerre, contre deux fois et demie seulement dans les pays capitalistes. Il est intéressant de noter les succès de la RSS de Biélorussie, qui, dans un très bref délai, a franchi toutes les étapes qui séparent les pays non développés des pays industriels. Toutes les villes de la Biélorussie, les usines, l'agriculture ont été détruites par la guerre. Sur 10 millions d'habitants, 2 millions ont péri, et le pays a perdu plus de la moitié de sa richesse nationale. Aujourd'hui, c'est un Etat industriel moderne, qui possède aussi un vaste réseau d'institutions scientifiques et de recherche, des instituts d'études supérieures et 102 écoles secondaires. Avant la révolution, il n'y avait aucune école supérieure ni aucune institution scientifique. Le rythme annuel du développement industriel a atteint 23 p. 100 entre 1943 et 1961. L'industrie lourde, celle des machines, de l'énergie et des produits chimiques ont été développées avec succès, et tout laisse espérer que le plan de sept ans sera réalisé deux ans avant son échéance. Ce sont de bonnes prémices pour l'exécution du plan de 20 ans, grâce auquel la production de la RSS de Biélorussie doit augmenter 9,3 fois par rapport à 1960. La RSS de Biélorussie a toujours encouragé la coopération économique internationale. On connaît bien sur les marchés étrangers ses machines-outils, ses camions, ses machines agricoles. Elle exporte vers une soixantaine de pays, dont l'Afghanistan, Cuba, l'Inde et la République arabe unie. Jadis pays essentiellement agricole, la RSS de Biélorussie peut maintenant produire des camions d'une capacité de plus de 40 tonnes.

4. Tout le monde reconnaît l'intérêt qu'il y aurait à assainir le commerce international et à développer des relations mutuellement avantageuses entre tous les pays. L'humanité est entrée dans une période de révolution scientifique et technique marquée par le progrès de la science atomique, de la chimie, de l'exploration de l'espace, de l'automation. L'augmentation de la productivité est un autre succès de la technique.

5. L'état économique arriéré des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine doit prendre fin. Mais, par suite de la politique des pays occidentaux, la situation de ces Etats, soumis comme avant aux monopoles étrangers, reste défavorable et le taux d'accroissement de leur commerce extérieur a baissé, ce qui est l'une des caractéristiques de l'ensemble des échanges internationaux. L'Etude sur l'économie mondiale, 1961 montre que l'augmentation des importations des pays d'Europe occidentale s'est ralentie et que les importations de l'Amérique du Nord ont diminué. Elle montre aussi le ralentissement du rythme d'expansion du commerce des pays en voie de développement exportateurs de matières premières en 1961.

6. Un autre phénomène négatif porte aussi préjudice aux pays sous-développés. Les prix des produits de base tombent et ceux des produits manufacturés augmentent. Selon l'Etude, les exportations des pays en voie de développement ont dû être de 2 p. 100 supérieures à celles de 1960 pour fournir les devises nécessaires à l'importation de la même quantité de produits manufacturés.

7. Selon le rapport de la Commission du commerce international des produits de base (E/3644), en 1961, pour la quatrième année consécutive, les prix moyens des produits de base dans le commerce international

sont tombés, alors que ceux des produits manufacturés ont augmenté. Les 15 dernières années ont vu de nombreux pays d'Afrique et d'Asie accéder à l'indépendance, mais la part de ces pays et de ceux de l'Amérique latine dans la production industrielle mondiale au cours des 25 dernières années n'a presque pas changé par rapport à celle de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Leur part dans le commerce mondial a eu tendance à diminuer. Cet état de choses explique la dépendance de nombreux pays peu développés à l'égard des pays capitalistes, pour qui ils constituent des marchés coloniaux. Le colonialisme entraine en outre une division injuste du travail qui empêche ces peuples de sortir de leur misère. Le régime colonial est en train de s'effondrer, mais ses conséquences néfastes subsistent. C'est pourquoi la liquidation des conséquences économiques du colonialisme devrait devenir le pivot de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Les monopoles des pays industrialisés ont pris la relève du colonialisme. Un exemple est la Communauté économique européenne, qui allie la force des monopoles aux pouvoirs étatiques pour mener une offensive contre d'autres pays, y compris les pays peu développés, au mépris de l'égalité des droits et des avantages mutuels. Les craintes que cette situation inspire ont été exprimées de façon éloquente dans la Déclaration du Caire. On sait que les pays européens développent leur économie aux dépens des pays plus faibles et renforcent leur position au moyen de monopoles qui font obstacle à la vraie coopération et entravent le développement normal du commerce mondial.

8. A la 801ème séance, le représentant de l'Italie a cherché à créer l'impression que ce sont surtout les pays socialistes qui sont opposés au Marché commun européen. Mais les craintes inspirées par le Marché commun ont été exprimées par de nombreux pays, non seulement par ceux du Commonwealth, mais aussi par des pays d'Amérique latine, la majorité des pays d'Afrique, ceux du Moyen-Orient, les pays non engagés d'Europe et même par certains milieux importants du Royaume-Uni. Des organisateurs du Marché commun, dont le Ministre des affaires étrangères de Belgique, ont parlé des objectifs de ce groupement. Leurs déclarations montrent que ses objectifs ne sont pas seulement économiques, mais qu'ils prolongent la politique de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dont le Marché commun est la base économique. De nombreux pays comprennent de mieux en mieux que leur association à la Communauté économique européenne les replacerait sous la coupe des anciennes métropoles et compromettrait leur neutralité et leur indépendance. Le Ministre des affaires étrangères d'Irak a déclaré devant l'Assemblée générale (1152ème séance plénière) que le Marché commun européen est devenu l'instrument économique de l'OTAN, intensifiant ainsi la course aux armements, et constitue une tentative en vue d'établir un impérialisme collectif afin de sauvegarder les intérêts capitalistes en perpétuant l'hégémonie occidentale sur les régions peu développées du monde. D'autres représentants, dont ceux du Ghana et du Tanganyika, ont dénoncé devant la Commission les activités militaires et politiques de la Communauté économique européenne.

9. En essayant d'expliquer pourquoi les pays socialistes s'élèvent contre le Marché commun européen, on pourrait dire qu'ils craignent ce groupement. Il n'en est rien. M. Khrouchtchev a dit combien d'ac-

tions ont été menées, depuis 45 ans qu'existe l'URSS, pour empêcher son développement et comment leurs organisateurs ont toujours été confondus. Il en sera de même de la Communauté si elle se dresse contre les pays socialistes. La position de ceux-ci découle de leurs dispositions pacifiques à l'égard des Etats dont l'organisation économique et politique est différente de la leur et avec lesquels ils sont prêts à coopérer. La formation de groupements économiques fermés conduit à l'exploitation du faible par le fort. Les pays socialistes ont toujours été en faveur du développement normal du commerce international. L'interdiction du commerce avec ces pays ne favorise guère la coopération pacifique. Les Etats-Unis mènent une politique d'étranglement contre Cuba et font pression sur les pays qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba, cela en violation de la Charte des Nations Unies et au mépris de la coopération internationale.

10. Le développement du commerce international permettrait la croissance stable des pays sous-développés. La conférence internationale sur le commerce, dont la convocation a été proposée par l'URSS, devrait prendre des mesures efficaces pour combler le fossé économique entre les pays sous-développés et les pays industriels et changer l'atmosphère du marché mondial. Il faudrait parvenir à créer une organisation permanente pour le commerce, dont feraient partie tous les pays, sans discrimination. De nombreuses questions concernant le commerce ont déjà été étudiées par divers organismes internationaux, mais ils ne sont pas universels. L'absence d'une organisation permanente retarde la solution des problèmes du commerce international. Il existe déjà des organismes pour le travail, la santé, l'agriculture et l'éducation, mais les efforts des organisations existantes dans le domaine du commerce sont isolés, et seule une institution internationale permanente permettrait de résoudre les problèmes du commerce mondial, de favoriser de façon définitive les pays sous-développés et d'augmenter le volume du commerce international, contribuant ainsi à la croissance de tous les pays du monde et au relèvement du niveau de vie des peuples. La RSS de Biélorussie appuie par conséquent le projet de résolution de l'URSS tendant à la convocation d'une conférence dès 1963 (A/C.2/L.645).

11. Au cours de la discussion générale, on a parlé du financement économique du développement et du courant international des capitaux privés. La délégation biélorussienne ne nie pas l'importance des capitaux privés étrangers, qui peuvent, dans certaines conditions, apporter un complément utile aux autres sources de financement. Mais les pays sous-développés s'intéressent à la création des bases de leur économie et de leur industrie nationale et cherchent à obtenir une part légitime de leurs propres ressources.

12. A la treizième session de l'Assemblée générale, la RSS de Biélorussie avait déposé un projet de résolution proposant que le Secrétaire général organise l'étude des conditions prévues par les accords qui régissent les activités des sociétés étrangères privées dans les pays sous-développés afin d'aider ces pays à augmenter leurs profits^{1/}. Les pays sous-développés ont des droits sur leurs ressources nationales

et certains ont déjà fait des efforts dans cette voie. Il suffit de se référer au désir des pays exportateurs de pétrole d'obtenir une amélioration de leurs rapports avec les compagnies pétrolières afin d'obtenir la part qui leur revient des revenus de ces dernières. Les revendications de ces pays sont entièrement fondées. Il avait été dit que le Secrétariat tiendrait compte de la proposition faite par la RSS de Biélorussie à la treizième session. Quatre ans se sont écoulés et l'on n'en a rien fait. Il y a lieu d'en conclure que le Département des affaires économiques et sociales préfère ne pas toucher à cette question, paradoxalement d'ailleurs, car c'est précisément là que l'ONU pourrait aider les pays sous-développés à obtenir les ressources financières dont ils ont besoin pour leur développement économique et industriel. Au lieu de cela, le Secrétariat se borne à encourager les investissements de capitaux étrangers dans les pays sous-développés et à chercher les moyens de protéger ces capitaux contre les risques non commerciaux. Le troisième rapport du Secrétaire général sur le financement du développement économique (E/3665) ne fait pas exception; c'est un document unilatéral qui reflète les intérêts des pays exportateurs de capitaux. Les auteurs ne s'occupent pas des problèmes importants dont l'examen aurait profité aux pays sous-développés. Ceux-ci ont besoin de capitaux pour la création de leurs industries de transformation, mais les capitaux étrangers continuent à s'investir dans d'autres secteurs tels que les mines et le pétrole. D'après le Survey of Current Business d'août 1962, les investissements directs des Etats-Unis en Amérique latine en 1961 se sont montés à 8 milliards 166 millions de dollars, dont 1 milliard 105 millions dans les mines, 3 milliards 247 millions dans le pétrole et 1 milliard 655 millions dans les industries de transformation. A propos de cette région du monde, cette publication note franchement que si, en 1961, le courant de capitaux pour la production des produits de base a augmenté il a diminué pour les industries de transformation. Les capitaux vont surtout s'investir dans les secteurs dont les revenus sont énormes et parfois dans les industries clefs, ce qui permet aux pays investisseurs d'exercer une pression politique. Dans ces circonstances, le développement industriel et l'essor économique se trouvent retardés.

13. La délégation de la RSS de Biélorussie juge qu'il est indispensable de constituer un groupe spécial d'experts chargés d'étudier cette question et de faire un rapport. Cette mesure devrait être adoptée pour faire correspondre aux intérêts des pays sous-développés la répartition des bénéfices des monopoles étrangers. Cet objectif devrait faire partie intégrante des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Les résolutions 1522 (XV) et 1711 (XVI) de l'Assemblée générale, selon lesquelles le courant de l'assistance et des capitaux internationaux pour le développement devrait atteindre 1 p. 100 du total des revenus nationaux des pays économiquement avancés, posent la question d'une façon qui ne tient pas compte de considérations historiques importantes. On ne peut pas mettre sur le même plan les pays socialistes avancés et les pays capitalistes avancés. Les monopoles ont fait des bénéfices énormes et ne pourraient compenser que partiellement le tort qu'ils ont causé au point de vue économique et moral. Les pays socialistes ont atteint leur niveau de développement économique grâce à la supériorité de leur système économique. Ils continueront, pour leur

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session, Annexes, point 28 de l'ordre du jour, document A/4054 et Add.1, par. 35.

part, à donner aux pays sous-développés, qui ont favorisé malgré eux le développement des pays industriels capitalistes, une aide désintéressée sur la base de la coopération.

14. Une réforme agraire s'impose dans les pays dont l'agriculture est un secteur capital. Le développement communautaire dépend dans une mesure importante de la réforme agraire. Il convient de remarquer le rôle important que doit jouer l'Etat à cet égard en fournissant une assistance et des crédits pour les semences, la sélection, l'élevage et les techniques propres à améliorer la production agricole. Tenant compte de l'importance des coopératives agricoles pour le développement de l'agriculture, les Nations Unies pourraient accorder aux pays sous-développés une assistance dans ce domaine. Il serait logique de convoquer, sous les auspices du Conseil économique et social, une conférence d'économistes agronomes d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, pour qu'ils échangent leur expérience en matière de réforme agraire. Il faut en outre libérer la terre des bases militaires et des terrains d'essais, et liquider les latifundia. De telles mesures permettraient aux pays sous-développés d'affermir leur situation quant à leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. La délégation de la RSS de Biélorussie a toujours dit que les pays du monde entier ont le droit de posséder et d'exploiter leurs ressources naturelles. Le Conseil économique et social est saisi de questions importantes et positives, et il faut qu'il exerce ses fonctions telles qu'elles sont définies dans la Charte des Nations Unies. Pour cela, il est indispensable qu'au lieu de freiner l'application de résolutions importantes et urgentes il se transforme en un organe efficace, répondant à la situation actuelle dans le monde.

15. Pour conclure, M. Paremsky exprime la conviction que les problèmes économiques importants pourraient être résolus si l'on réalisait le désarmement général et complet et si les ressources absorbées par les armements étaient consacrées à des fins pacifiques. La délégation de la RSS de Biélorussie attache une grande importance au programme économique de désarmement. Sa réalisation contribuerait au développement des forces productives du monde, au bien-être des peuples et à la coopération internationale.

16. M. M'BAYE (Guinée) dit que le problème du sous-développement est lié à celui de la domination. Il est vain de chercher des solutions définitives sans s'attaquer à ses racines. Ce problème ne peut être résolu que par la liquidation du colonialisme dans toutes ses manifestations, et surtout sous sa nouvelle forme, le néo-colonialisme, qui, sous des dehors paternalistes, cherche par toutes sortes de ruses à exercer un contrôle sur la liberté politique des jeunes Etats en les réduisant à la dépendance économique.

17. Dès son indépendance, la République de Guinée a procédé à la transformation de toutes ses structures et à l'organisation de son économie. Le premier plan triennal, qui est un plan de transition, a déjà jeté les bases de la Guinée nouvelle. En trois ans, la République de Guinée a investi 180 millions de dollars, ce qui représente les capitaux investis sous le régime colonial pendant la période de 10 ans allant de 1948 à 1958. Les projets d'hier sont aujourd'hui une réalité grâce au courage du peuple guinéen et à l'assistance des pays amis. C'est ainsi que l'aérodrome de Conakry, l'un des plus modernes d'Afrique, fonctionne depuis bientôt quatre mois et que la

construction de l'Université polytechnique touche à sa fin. De même, des efforts gigantesques sont déployés pour l'établissement de l'infrastructure routière et portuaire. Dans le domaine de l'agriculture, le plan triennal permettra à la Guinée de ne plus importer le riz, qui est la base de son alimentation, et vise à la diversification des cultures d'exportation telles que le café, la banane et les oléagineux. Le sous-sol guinéen est parmi les plus riches d'Afrique, et la construction prochaine d'un laboratoire de chimie, de minéralogie et de pétrographie préparera la prospection et l'exploitation de ses immenses réserves de minerais: manganèse, bauxite, diamant et métaux précieux.

18. L'exécution de tous ces programmes entraîne bien entendu des investissements sous forme de biens d'équipement, de capitaux ou de connaissances techniques. C'est ici qu'intervient le problème de l'aide extérieure. Si elle est nécessaire à la croissance des pays en voie de développement, pour être efficace, elle ne doit être envisagée qu'à titre de participation pour compléter les efforts nationaux et elle doit s'harmoniser avec l'orientation économique et les objectifs politiques du pays.

19. M. M'Baye formule l'espoir que les recommandations du Conseil économique et social formulées dans sa résolution 916 (XXXIV) seront appliquées et qu'à la faveur de la Décennie des Nations Unies pour le développement il sera possible de réduire l'écart qui sépare ceux qui possèdent de ceux qui ne possèdent pas. Il faut avouer cependant que l'objectif de 150 millions de dollars prévu pour le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial est trop modeste, surtout si on le compare aux sommes immenses consacrées aux armements. La délégation guinéenne exposera en temps voulu son point de vue sur les conséquences économiques du désarmement. Tout en félicitant le Conseil économique et social et les institutions spécialisées des activités qu'ils déploient en vue de promouvoir le bien-être économique et social des pays sous-développés, force lui est de constater qu'on n'a pas encore pris des mesures concrètes pour traduire dans les faits les objectifs de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale. La Guinée souhaite que la Décennie devienne une réalité et estime qu'il n'est pas superflu de rappeler à cet égard que, pour être efficace, le programme devra s'intégrer intimement aux plans nationaux ou régionaux.

20. La délégation guinéenne appuie la proposition tendant à accélérer le courant des capitaux des pays industrialisés vers les pays sous-développés et fait sien l'appel que l'Assemblée générale a lancé en vue de favoriser la coopération commerciale entre pays sous-développés et pays hautement industrialisés [résolution 1707 (XVI)]. Dans ce cadre, la République de Guinée a du reste promulgué le 7 avril 1962 un code des investissements qui permet aux capitaux étrangers de fructifier et aussi de s'exporter dans des conditions avantageuses. S'il est évident que l'accélération du courant des capitaux est une des clefs de l'industrialisation des pays sous-développés, il convient de noter que celle-ci ne saurait se réaliser dans les limites micro-économiques des pays intéressés; il existe d'ailleurs entre les besoins courants de ces pays une certaine complémentarité, qu'ils devront exploiter au profit par exemple d'un marché commun africain. Il importe à cette fin de promouvoir la coopération interafricaine et d'établir,

en temps utile, un programme harmonisant les plans des divers pays. En ce sens, l'élaboration du plan guinéen constitue un premier pas dans la voie de l'intégration économique africaine. M. M'Baye signale à ce sujet qu'un septième du volume des exportations guinéennes est dirigé vers les pays d'Afrique. La création d'un marché commun africain permettra aux pays membres de constituer un front homogène pour la défense de leurs intérêts et de mettre leurs matières premières et leurs produits bruts à l'abri des spéculations. Ils seront alors mieux à même de conclure des accords de coopération avec n'importe quel groupement économique.

21. En ce qui concerne la protection de leurs produits primaires, les pays africains devront envisager, comme l'a suggéré M. Sékou Touré, président de la Guinée, devant l'Assemblée générale (1148ème séance plénière), l'établissement d'une échelle mobile pour la détermination des cours internationaux minimums et la constitution d'une caisse de péréquation destinée à faire face aux goulets d'étranglement qui peuvent survenir sur les marchés. C'est pour ces raisons que la délégation guinéenne est l'un des auteurs du projet de résolution relatif à la convocation, en juin 1963, d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (A/C.2/L.648 et Corr.1 et Add.1). Cette conférence devra prendre des décisions visant à assurer un meilleur équilibre des termes de l'échange des pays sous-développés, ce qui les mettra mieux en mesure d'importer les biens d'équipement nécessaires à leur développement économique. Il faut également espérer qu'une action sera entreprise pour stabiliser les prix des matières premières, pour compenser les fluctuations des prix à court ou à long terme, pour lever les barrières douanières et la discrimination tarifaire et pour faciliter la conclusion d'accords internationaux tenant compte des intérêts des jeunes nations. Si les Etats participants font de cette conférence un lieu de convergence des efforts pour établir une politique constructive et créatrice, ils serviront la cause d'une organisation internationale du commerce qui permettra aux pays sous-développés de se passer progressivement de l'aide extérieure pour ne se placer que sur le seul terrain de la coopération internationale.

22. Pour ce qui est de la décentralisation des activités de l'ONU et du renforcement des commissions économiques régionales, la délégation guinéenne se bornera à dire qu'il conviendrait de transférer à ces dernières plus de pouvoirs financiers et de leur laisser une plus grande initiative dans certains domaines. En ce qui concerne la Commission économique pour l'Afrique, la Guinée se félicite de la création de l'Institut africain de développement et de planification économiques et de la décision de principe tendant à créer une banque africaine de développement. Enfin, M. M'Baye rappelle que la Guinée a été parmi les pays invitants de la Conférence sur les problèmes de développement économique et il formule l'espoir que la Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162), document historique accueilli favorablement dans le monde entier, sera considérée par l'Organisation des Nations Unies comme la charte économique des pays en voie de développement.

M. Allana (Pakistan), vice-président, prend la présidence.

23. M. MARCOS (Philippines) est heureux de la tendance actuelle à l'ONU qui consiste à consacrer

toutes les ressources de l'Organisation à la solution des problèmes du développement des nouvelles nations. Cette tendance est particulièrement bienvenue, car, en regard des progrès immenses de la technique, il est intolérable qu'on ne parvienne que lentement à changer un état de choses où les deux tiers de l'humanité vivent dans le dénuement tandis qu'un cinquième jouit de l'abondance. Il faut reconnaître cependant que, si cette tâche appelle la participation de tous les pays, les pays en voie de développement ont eux-mêmes une responsabilité plus grande, car ils doivent avoir la volonté de réaliser le progrès économique et d'entreprendre les réformes politiques, sociales et culturelles qui le rendront possible. L'expérience des Philippines met en relief les buts suivants: justice sociale, souveraineté permanente sur les ressources naturelles, intégration des objectifs économiques et sociaux dans l'élaboration des plans et de la politique nationale, importance du secteur privé pour la production et le commerce, aide maximum du gouvernement aux secteurs privés tant en fournissant des ressources qu'en créant un climat propice aux investissements, et organisation du gouvernement en vue de favoriser le bien-être du plus grand nombre possible dans le cadre d'institutions démocratiques.

24. Compte tenu de ces considérations, la délégation philippine se félicite de la volonté unanime des pays avancés et des pays en voie de développement de contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement et d'utiliser au mieux les ressources institutionnelles des Nations Unies. Elle estime que chaque pays augmentera au maximum sa contribution à l'effort commun s'il détermine ses propres objectifs dans le cadre de la Décennie, s'il fait l'inventaire de ses ressources et de ses possibilités, s'il établit ses propres plans de développement économique et social et s'il les applique aussi efficacement que possible. De leur côté, l'ONU et les institutions qui lui sont reliées devront accroître les services et les ressources qu'elles mettent à la disposition de l'œuvre commune, notamment en ce qui concerne la formation d'experts pour l'élaboration des plans nationaux, l'amélioration de l'organisation statistique, la formation de la main-d'œuvre aux niveaux intermédiaires, la mobilisation des ressources complémentaires extérieures et l'évaluation périodique et comparée des résultats obtenus par les divers pays. La réorganisation du commerce international sur une base plus équitable justifie la convocation d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dès que le Comité préparatoire aura établi un ordre du jour qui puisse mener à des décisions pratiques. Toutes les solutions possibles devront être explorées: financement compensatoire, accords internationaux par produits, expansion des marchés, non seulement pour les produits primaires, mais aussi pour les produits manufacturés des pays en voie de développement. Les Philippines espèrent pouvoir prendre l'initiative de négociations qui conduiraient à un accord international sur les produits de la noix de coco analogue à celui qui vient d'être conclu pour le café.

25. M. Marcos aborde ensuite certains aspects intéressants du développement des Philippines. Comme l'a déclaré le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales (795ème séance), la liquidité internationale est d'une importance essentielle pour le développement économique des pays en voie de développement. Il faut donc encourager la libre converti-

bilité des devises et la suppression des contrôles directs sur l'or, les devises et les importations. Une politique fiscale prudente est le meilleur moyen d'éviter l'effritement des réserves en devises, mais encore faut-il veiller à ce qu'elle ne nuise pas inutilement à l'expansion du commerce international. Les Philippines n'ont eu recours au contrôle des devises et des importations que pendant quelques années, et son abolition, loin d'entraîner, comme on le craignait, l'épuisement des réserves en devises, la dévaluation, le chômage et la ruine, a renforcé la situation financière du pays au point même d'attirer les capitaux étrangers.

26. La politique économique étrangère des Philippines se fonde sur la coopération économique internationale, ainsi qu'en témoignent les contacts étroits noués avec Ceylan, la Fédération de Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande. Elle s'efforce d'étendre la gamme des exportations et de leur trouver de nouveaux marchés, entre autres dans les pays membres de la Communauté économique européenne. Le Gouvernement philippin a eu pour politique d'encourager les investissements de capitaux étrangers et a adopté les mesures législatives et fiscales nécessaires à cette fin. En ce qui concerne l'aide étrangère, les Philippines estiment qu'elle ne doit être envisagée qu'en tant qu'appui provisoire, mais que les prêts et autres transactions bancaires peuvent être à la fois utiles et rémunérateurs. M. Marcos note que les méthodes de planification, considérées comme base indispensable d'une croissance accélérée, ont été adoptées aux Philippines dès 1935, mais ce n'est que depuis le rétablissement de leur souveraineté politique que des plans d'ensemble pour le progrès économique et social ont été formulés.

27. Le plan économique repose sur les bases politiques, sociales et culturelles suivantes: une organisation politique démocratique, républicaine et pleinement représentative; une population pacifique, éveillée, qui s'adapte aisément aux exigences de la technique moderne; une organisation économique essentiellement capitaliste, où le secteur privé est l'élément moteur de l'activité, mais qui favorise le progrès social tout en sauvegardant les principes de justice sociale; une infrastructure économique qui est peut-être l'une des mieux développées d'Asie. Les objectifs du plan sont le rétablissement immédiat de la stabilité économique, l'amélioration du sort des masses et l'établissement d'une base dynamique en vue de la croissance future. Ces objectifs ne seront sans doute pas trop difficiles à atteindre, étant donné que le taux de croissance a été en moyenne de 5,4 p. 100 au cours de la dernière décennie et que la structure de l'économie a été réorientée dans le sens voulu au cours de la même période. M. Marcos mentionne encore de nombreux autres objectifs d'ordre économique et social, tels que l'expansion des investissements internes, du système bancaire et du crédit, la protection judicieuse des nouvelles industries, le développement du logement, de l'enseignement et des programmes de santé publique, la formation de la main-d'œuvre et l'aide à l'agriculture. Depuis 1950, le taux de croissance a permis de maintenir la production à un rythme suffisant, même en tenant compte de l'augmentation rapide de la population. De vastes richesses naturelles sont encore inutilisées et l'application de la technique permettra peut-être d'éviter que ne se pose jamais pour les Philippines le problème d'une population trop importante pour un pays trop petit.

28. Certains des problèmes auxquels font face les Philippines sont représentatifs de ceux qui se posent à tous les pays en voie de développement: premièrement, besoins de capitaux étrangers pour le développement, de préférence sous forme de prêts à taux d'intérêt raisonnables ou d'investissements dans certains secteurs de la production; à ce sujet, la délégation philippine estime qu'un fonds d'équipement des Nations Unies devrait être prochainement créé et qu'il faudrait accroître les ressources de la Banque et d'autres sources de financement; deuxièmement, besoins d'aide de préinvestissement, notamment pour l'étude géologique des ressources hydrauliques, pour l'océanographie et pour la formation de main-d'œuvre permettant d'utiliser plus rationnellement les ressources maritimes, forestières et minérales; troisièmement, expansion et diversification des exportations. A ce sujet, il faut souhaiter que la Communauté économique européenne s'abstienne de pratiques délibérément discriminatoires à l'égard des pays qui n'en font pas partie; sous ce rapport, la récente adoption par les Etats-Unis du Trade Expansion Act of 1962 permet d'envisager l'avenir avec confiance, même s'il faut traverser une période difficile de transition. C'est notamment pour cette raison qu'il y a tant à attendre d'une conférence sur le commerce international et le développement; à ce propos, M. Marcos estime que le Comité préparatoire prévu dans la résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social devrait se composer d'au moins 30 membres, afin de donner une image plus représentative de la composition notablement élargie des Nations Unies.

29. Il convient enfin de souligner que la grande majorité des pays qui sont devenus membres de l'ONU au cours des deux dernières années sont des pays en voie de développement. Les ressources actuelles ne suffisent pas si l'on veut atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il faut donc fournir un effort extraordinaire pour assurer de nouveaux apports de fonds aux Nations Unies. Si l'on s'attelle à cette œuvre dans un esprit de réelle coopération internationale, transcendant les crises politiques du moment, on aura du moins la satisfaction d'avoir jeté les bases d'une solution économique durable, la seule qui puisse en définitive éliminer les problèmes qui pèsent sur le monde.

30. M. AKYAMAC (Chypre) dit que deux tendances exercent une influence décisive sur l'économie des pays sous-développés: l'une se manifeste au sein des organismes des Nations Unies, l'autre dans l'économie mondiale en général. La première, favorable aux pays sous-développés, reflète la prise de conscience collective des Etats Membres de la nécessité de combler l'écart entre les pays riches et les pays pauvres pour faire disparaître la faim et la misère de la surface du globe. Les moyens que les Nations Unies peuvent utiliser à cette fin ont été renforcés au cours des dernières années, soit par l'élargissement des organes existants, soit par la création de nouveaux organes. Tous ces efforts ont abouti à la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le développement, dont le succès ne sera néanmoins assuré que si tous les pays Membres lui prêtent leur appui, les pays riches ayant inévitablement plus de responsabilités à cet égard que les pays pauvres. Il conviendra notamment d'augmenter les ressources du Fonds spécial, du Programme élargi d'assistance technique et des autres programmes d'assistance; comme les résultats de la dernière conférence pour les annonces de contribu-

tions au Programme élargi et au Fonds spécial ne sont pas très encourageants, le représentant de Chypre se joint à tous les représentants qui ont déjà insisté auprès des pays favorisés pour qu'ils augmentent encore davantage leurs contributions. Le seul aspect négatif des tendances qui se manifestent au sein des Nations Unies est peut-être l'insuccès des tentatives faites pour créer un fonds d'équipement, pourtant nécessaire puisque la majorité des institutions internationales de financement multilatéral qui existent — à l'exception peut-être de l'AID — offrent des prêts à court et moyen termes dont le taux d'intérêt représente une lourde charge pour les pays en voie de développement. Il faut espérer que les pays développés répondront à l'appel lancé par le Conseil économique et social dans sa résolution 921 (XXXIV) et que ce fonds d'équipement pourra être créé le plus tôt possible.

31. Contrairement à cette évolution dans les organisations internationales, les tendances que l'on peut déceler dans la conjoncture économique mondiale sont nettement défavorables aux pays en voie de développement. Alors que les pays développés du monde libre et les pays d'Europe orientale à économie planifiée ont continué à enregistrer des taux d'expansion satisfaisants de leur production, et donc de leur revenu national, la production des pays en voie de développement n'a pas nettement augmenté, surtout parce que la demande mondiale de leurs produits n'a guère progressé. Leur sort n'est pas meilleur sur le plan du commerce international, puisque les prix des produits de base, qui constituent leurs principaux produits d'exportation, ont continué à baisser alors que les prix des biens manufacturés, stimulés notamment par la demande supplémentaire des pays en voie de développement, ont poursuivi leur courbe ascendante.

32. Les pays sous-développés voient de plus en plus qu'ils ne pourront progresser sans diversifier leur économie, et donc sans s'industrialiser. Ce n'est pas là une tâche facile, surtout pour les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance après des années de domination coloniale et qui manquent de capitaux et, surtout, de connaissances techniques. Il leur faudra en outre écouler leurs nouveaux produits, ce qui ne sera possible qu'avec la compréhension et la coopération des pays développés. Ces derniers devraient suivre les recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 1707 (XVI) et adopter des politiques commerciales qui n'impliquent pas nécessairement la pleine réciprocité. D'autre part, si la grande majorité des pays industrialisés admet déjà en principe que les capitaux d'assistance fournis devraient représenter 1 p. 100 de leur revenu national brut, leur aide effective est loin d'atteindre ce niveau. C'est pourquoi la délégation de Chypre appuie les recommandations formulées par le Conseil économique et social dans ses résolutions 922 (XXXIV) et 923 (XXXIV) pour augmenter le courant des capitaux publics et privés à destination des pays en voie de développement.

33. Cette assistance est indispensable à ces pays, **mais ils n'ignorent pas qu'il leur incombe au premier chef de financer leur expansion économique.** Ils ne peuvent malheureusement le faire que s'ils sont assurés de recettes d'exportation régulières. Or, de par la nature même des produits exportés, ces recettes sont extrêmement vulnérables devant les fluctuations à court et à long termes de la de-

mande et des prix internationaux. Les innombrables études faites à ce sujet sur le plan international ont montré les remèdes généraux à appliquer, mais il semble malheureusement que l'on hésite à y recourir. Les accords internationaux sur des produits particuliers ont eu certes de bons effets, et la délégation de Chypre se félicite de la conclusion récente de l'Accord international sur le café, mais la seule mesure efficace serait de compléter ces accords par l'établissement de mécanismes appropriés d'assurance et de financement compensatoire. Sans doute la Deuxième Commission devra-t-elle se borner une fois de plus à exprimer l'espoir que les travaux de la Commission du commerce international des produits de base seront menés à bien et que le Conseil formulera des recommandations concrètes à sa trente-sixième session, au besoin pour les soumettre à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

34. Les pays sous-développés doivent aussi planifier leur expansion. Ils peuvent à cet effet recevoir une aide utile des Nations Unies et de divers pays. L'Assemblée générale a pris une mesure importante lors de sa seizième session en adoptant la résolution 1708 (XVI), qui prévoit la création d'instituts de développement et de planification économiques avec l'assistance du Fonds spécial. Le texte initial du projet de résolution prévoyait que ces instituts seraient installés dans les régions desservies par la CEPAL, la CEA et la CEAE. Chypre, qui est maintenant membre de la Commission économique pour l'Europe, région jugée avancée, ainsi que les pays arabes qui n'appartiennent à aucune commission économique, n'auraient donc pu bénéficier des services de ce genre d'instituts. On a par conséquent modifié le projet initial de manière que les pays arabes du Moyen-Orient puissent demander la création d'un institut spécial pour leur région, auquel pourraient participer également d'autres pays membres d'une commission régionale mais ne pouvant, pour des raisons techniques, bénéficier des services des instituts envisagés. Le Gouvernement de Chypre s'intéresse vivement à la question, car il souffre d'une grande pénurie de main-d'œuvre qualifiée au moment où il entre dans la deuxième année d'application de son plan quinquennal de développement. Il a donc été un peu déçu de voir que les pays arabes semblaient ne pas donner suite à l'initiative qu'ils avaient prise avec beaucoup de zèle, mais peut-être un peu de jalousie, l'année précédente en demandant l'inclusion de cette mention spéciale dans la résolution. Des instituts ont déjà été créés ou vont l'être prochainement en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Jugeant regrettable que les pays arabes ne semblent pas avoir encore demandé fermement la création d'un institut dans leur région, la délégation de Chypre les prie instamment de prendre des mesures concrètes dans cette voie.

35. L'évolution récente des courants d'échanges internationaux à la suite de la création des groupements économiques régionaux suscite l'inquiétude des pays en voie de développement. Ces derniers s'inquiètent tout spécialement des répercussions de la Communauté économique européenne. Certes, des groupements comme le Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECON) sont bien antérieurs, mais, pour ces pays, ils représentent un système de facto précédant leur accession à l'indépendance et se placent d'ailleurs en dehors du cadre où s'effectuent généralement leurs échanges. La possi-

bilité de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne aggrave ces inquiétudes, notamment dans les pays du Commonwealth britannique, comme l'a montré la récente réunion des Premiers Ministres du Commonwealth à Londres. Il est certain que les groupements économiques régionaux des pays industriels affecteront d'une manière défavorable les intérêts des économies en voie de développement s'ils sont conçus et opérés d'une manière restrictive et discriminatoire, ainsi que le signale le paragraphe 37 de la Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162).

36. Les partisans du Marché commun européen affirment que la demande et les importations de produits primaires de la part des pays membres se maintiendront, et même augmenteront. Le point essentiel n'est cependant pas de savoir si les groupements économiques et régionaux feront augmenter ou diminuer la demande, mais de prévoir quel genre de demande ils freineront et dans quel sens s'orientera la demande. Il est évident que ces problèmes préoccuperont pendant longtemps encore la plupart des pays en voie de développement et qu'en soi l'intégration économique n'est ni bonne ni mauvaise à priori. L'importance mondiale et le caractère universel de la marche vers la constitution de groupements économiques sont indéniables. Puisqu'on s'en est malheureusement trop soucieux d'un point de vue national, il serait utile qu'un groupe d'experts des Nations Unies — peut-être celui qui doit être créé en application de la résolution 919 (XXXIV) du Conseil économique et social, si l'on élargissait son mandat — étudie les effets de tous les groupements économiques sur le commerce mondial, en s'intéressant spécialement aux échanges des pays en voie de développement; le rapport de ces experts pourrait d'ailleurs également être présenté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

37. La délégation chypriote souhaite sincèrement le succès de cette conférence dans l'intérêt des pays en voie de développement. Pour cela, la Conférence devra parvenir à maintenir ses débats dans les limites des objectifs qui lui auront été assignés. Une augmentation du nombre des membres du Comité préparatoire serait justifiée, mais ce sont les directives élaborées qui importent le plus. La délégation de Chypre appuiera donc le projet de résolution qui répond aux inquiétudes exprimées à cet égard (A/C.2/L.648 et Corr.1 et Add.1). Il serait regrettable de retarder indûment la date d'ouverture de la Conférence, mais il faut également que le Comité préparatoire et les gouvernements participants aient le temps de faire les études préalables et de déterminer leur attitude. Si le Comité préparatoire était élargi, ses nouveaux membres devraient être choisis avant la fin de la dix-septième session de l'Assemblée générale, pour que le Comité se mette au travail sans tarder.

38. En terminant, M. Akyamac rappelle les difficultés auxquelles s'est heurté son pays depuis son accession à l'indépendance du fait qu'il devait à la fois maintenir le niveau de vie élevé obtenu jadis grâce aux dépenses militaires excessives de la métropole et édifier l'infrastructure d'une économie qui dépendait essentiellement du commerce encouragé par une politique libérale d'importations, dont la valeur en 1960 correspondait à la moitié du produit national brut. Ce dernier, qui s'élevait à 243 millions de dollars en 1957, était tombé à 220 millions de dollars un

an seulement après la proclamation de l'indépendance, et le revenu par habitant était tombé pendant la même période de 452 dollars à 390 dollars. Grâce à l'assistance des Nations Unies, le Gouvernement de Chypre a pu évaluer le potentiel économique de l'île et préparer un programme quinquennal prévoyant une augmentation annuelle de 6,2 p. 100 du produit national et de 4,2 p. 100 du revenu par habitant. Ce programme reconnaît la possibilité d'effectuer le développement économique par des voies démocratiques; dans cette perspective "néo-libérale", l'Etat entreprendra d'édifier l'infrastructure et d'assurer à l'entreprise privée un milieu favorable. Sur les 174 millions de dollars de dépenses, 87 proviendront des ressources intérieures; pour le reste, le Gouvernement de Chypre a l'intention de demander l'assistance des institutions financières internationales.

39. Pour M. MINAI (Iran), tout le monde s'accorde désormais à reconnaître que le problème de l'heure est celui du développement des pays économiquement en retard. Ces pays, qui n'exploitent pas au maximum leurs ressources naturelles et humaines, doivent accélérer leur expansion pour réduire l'écart qui les sépare des pays développés. Il est donc particulièrement regrettable que leur progrès soit beaucoup moins rapide que celui des pays industrialisés, dont l'essor est encore favorisé par les conquêtes de la science et de la technique. Tous les Etats ont certes pris conscience des disparités actuelles, mais pour combler cet écart il faudrait une aide considérable des pays industriels, des efforts incessants de la part des pays en voie de développement et la modification de la situation commerciale actuelle. Malgré toutes leurs tentatives, les pays sous-développés n'ont obtenu qu'un accroissement de 2,1 p. 100 par an de leur produit national brut au cours des 10 dernières années — contre 3,8 p. 100 en Europe occidentale et 7,2 p. 100 au Japon —, progrès réduit à néant par le taux élevé d'accroissement démographique.

40. De même, le courant de capitaux des pays développés vers les pays sous-développés n'a pas atteint un niveau satisfaisant. D'après les chiffres fournis par l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), si l'on exclut les investissements dans l'industrie du pétrole, le total des capitaux publics fournis à titre d'aide et des prêts de toutes espèces aux pays sous-développés a varié entre 7 milliards 800 millions et 8 milliards 700 millions de dollars par an, alors qu'il en faudrait environ 10 ou 12 milliards pour atteindre les objectifs envisagés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement. La situation est d'autant plus grave que les pays sous-développés ne peuvent espérer compenser cette insuffisance par leurs recettes d'exportation, étant donné l'évolution défavorable des termes de l'échange. Il importe donc de créer de nouvelles sources de capitaux et d'élargir les possibilités actuelles de prêts et de crédits. La création d'un fonds d'équipement des Nations Unies en application de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale doit donc être très sérieusement prise en considération. En outre, il faudrait assouplir le fonctionnement des institutions internationales qui fournissent des capitaux, car leurs taux d'intérêts sont excessifs et représentent une lourde charge pour les pays en voie de développement. L'AID, qui est la seule dont les conditions soient plus favorables, pourrait jouer un rôle utile si son capital était augmenté.

41. L'autre moyen pour les pays sous-développés de se procurer les devises indispensables est d'exporter

ter, mais ils sont placés dans une situation défavorable. Si le boom provoqué par la guerre de Corée leur a permis de financer pendant un temps leur développement économique, il n'en est plus de même aujourd'hui. La baisse régulière des prix des produits qu'ils vendent sur le marché mondial a annulé les effets de l'assistance qu'ils ont reçue. La situation de leur balance des paiements a encore été aggravée par la hausse constante des prix des biens manufacturés dont ils ont besoin pour leur expansion. Ce n'est donc que par des mesures collectives que les pays de production primaire peuvent protéger leurs intérêts. L'Assemblée générale a déjà reconnu, dans sa résolution 1707 (XVI), que le commerce est le principal instrument du développement économique. La délégation iranienne souscrit donc à l'idée de convoquer une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour stabiliser les cours des produits de base. L'Iran a subi de lourdes pertes par suite de l'évolution défavorable des termes de l'échange: les cours du pétrole (qui représente près de 90 p. 100 de ses exportations) ont en effet baissé de 14 p. 100 depuis 1959, alors que les prix des produits manufacturés ont augmenté de 10 p. 100. Devant la baisse des avoirs en devises et des réserves de l'Etat, il a fallu réduire de près de 25 p. 100 le montant des crédits publics prévus pour l'exécution du troisième plan de développement. Pour protéger ses intérêts, le Gouvernement iranien a coopéré à la création de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et négocie actuellement avec les compagnies pétrolières pour s'entendre sur le prix du carburant sans léser les intérêts des consommateurs: il a proposé à ce sujet de lier le prix du pétrole à celui des biens manufacturés.

42. Les pays sous-développés doivent également diversifier leur économie, et pour cela s'industrialiser. C'est pourquoi ils auront grand besoin de l'assistance des pays développés ainsi que des institutions internationales. Il conviendrait donc d'élargir encore l'assistance accordée. Un pas a été fait dans la bonne voie avec la création du Centre de développement industriel et la nomination du Commissaire au développement industriel. Il conviendra de faire tout le nécessaire pour le mettre en mesure de mener à bien la tâche gigantesque confiée au Centre. Les commissions économiques régionales auront d'ailleurs également un rôle très important à jouer.

43. Dans la période de l'après-guerre, l'Iran s'est efforcé de moderniser son agriculture, de développer ses moyens de communications et de créer de nouvelles industries. De 1955 à 1962, la formation totale de capital brut dans les secteurs public et privé a atteint plus de 20 p. 100 du produit national brut, ce qui représente un taux d'investissement extrêmement élevé. Plus des trois quarts des sommes investies ont été fournis par l'épargne intérieure; le reste provenait de prêts ou de dons de la Banque mondiale et d'autres pays, dont les Etats-Unis. Conscient de l'importance capitale de l'agriculture pour l'économie, le Shah a entrepris après la guerre un programme de réforme agraire s'appliquant aux terres de la Couronne, qui a permis d'améliorer les conditions d'existence et le niveau de vie de nombreux agri-

culteurs. Le gouvernement a, de son côté, établi en juin 1961 un programme de réforme agraire qui s'appliquera à toutes les grandes propriétés et devra être achevé en trois ans. Pour accélérer le taux de croissance, deux plans septennaux de développement économique ont déjà été exécutés. L'organisme chargé du plan s'est tout d'abord efforcé d'édifier l'infrastructure économique et sociale et de moderniser les méthodes de culture. Une grande partie des crédits ont été consacrés à l'irrigation, à l'amélioration des semences, à l'emploi des engrais et à la lutte contre les insectes nuisibles. Sur le plan industriel, on a développé les fabriques de matériaux de construction, l'industrie textile et l'industrie sucrière grâce au large concours des milieux privés. Enfin, de grandes routes ont été construites et l'on a relié par des chemins de fer deux des provinces les plus riches du pays. La capacité des installations portuaires, autrefois nettement insuffisante, permettra bientôt de répondre à tous les besoins d'un pays en expansion constante.

44. L'exécution de ce programme a toutefois engendré de sévères pressions inflationnistes qu'il a fallu enrayer. Avec l'aide du FMI, on a élaboré à cet effet un programme de stabilisation de l'économie. Pour combattre la hausse rapide des prix et le déficit de la balance des paiements, on a décidé de réduire la dette du secteur public et de renoncer à la politique libérale de crédit, ainsi qu'à la politique d'importations qui avait épuisé les réserves de devises. On a interdit en particulier l'importation de 210 produits de luxe ou d'articles qui n'étaient pas de première nécessité.

45. Ce programme de stabilisation ayant été mené à bien, le gouvernement a pu entreprendre en septembre 1962 l'exécution d'un troisième plan de cinq ans qui prévoit des dépenses d'environ 4 milliards de dollars. La moitié environ de cette somme sera fournie par le gouvernement sur les recettes de l'industrie du pétrole et le reste proviendra du secteur privé. Le gouvernement prévoit néanmoins un déficit d'environ 20 p. 100 entre les besoins en capitaux et les fonds disponibles; dans ce cas, le supplément devra provenir de prêts extérieurs, et le gouvernement a déjà entrepris des négociations avec la Banque et avec divers gouvernements pour obtenir les capitaux nécessaires. Si les objectifs sont réalisés, le plan permettra d'élever de près de 6 p. 100 par an le produit national brut.

46. Pour conclure, le représentant de l'Iran souligne que la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le développement ne suffira pas à elle seule à modifier la situation actuelle, qui défavorise les pays sous-développés. Le succès ne sera possible que si ces derniers sont prêts à faire de grands sacrifices, mais aussi si les pays développés et les institutions internationales acceptent de les aider.

47. M. BUTTI (Irak) réserve le droit de sa délégation de répondre en temps opportun aux observations que le représentant de Chypre a faites au sujet de l'attitude des pays arabes.

La séance est levée à 17 h 30.